

La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM !...

vendredi 17 août 1923

Sommaire :

Par delà les frontières linguistiques
Le projet de loi de défense sociale
Le Traité de Lausanne

Camille Jacquart
D^r Vervaeck

ou la victoire des vaincus
Histoire de celui qui cherchait
un bon médecin

Firmin van den Bosch
Omer Englebert

Les idées et les faits : Chronique des idées : Louis et Anthony Collard,
J. Schyrgens. — France, G. Valois.

La Semaine

L'Angleterre a répondu aux notes française et belge, et la réponse britannique émet, sur l'occupation de la Ruhr, un doute que l'on ne s'attendait certes pas à voir soulever en ce moment. Que l'Angleterre estime désastreuse la politique franco-belge, qu'elle soit convaincue que la Ruhr ne produira rien et que la France empêche le relèvement économique de l'Allemagne et la reprise du commerce anglais, libre à elle. Mais qu'après sept mois d'occupation la Grande-Bretagne vienne dire : mes juriconsultes prétendent que le Traité de Versailles ne vous donnait pas le droit d'entrer dans la Ruhr, et je vous propose de faire décider par la Cour de La-Haye, si vous aviez, oui ou non, le droit de faire ce que vous avez fait..., voilà qui paraît peu loyal, peu gentleman...

« Je ne vous demande, à vous Alliés, et aux Allemands, que de me payer ce que je dois aux Etats-Unis. » On ne peut s'empêcher de la trouver raide ! La dette des Alliés envers l'Angleterre, dette contractée pour aider l'Angleterre à vaincre l'Allemagne, considérée de la même manière que la dette du pays qui a provoqué la guerre... C'est cynique.

Et notre priorité remise en question, alors que pendant la guerre l'Angleterre nous faisait à tout propos les plus solennels serments : n'était-ce pas pour la Belgique que la Grande-Bretagne était entrée en guerre !

A lire la note anglaise ce n'est pas l'Allemagne — une Allemagne qui depuis cinq ans se soustrait à tous ses engagements — qui est la grande coupable de la situation actuelle, mais la France et la Belgique...

Et pour appuyer la thèse anglaise, l'offensive contre le franc continue. La haute finance veut faire comprendre que si on se refuse à servir ses intérêts, on s'expose à écoper ferme

C'est donc contre une Allemagne soutenue par l'Angleterre que la France doit lutter. Peut-être les derniers événements d'Outre-Rhin faciliteront-ils une solution qui évitera la rupture de l'Entente, tout en accordant à la France et à la Belgique un peu de ce qu'exigerait l'Angleterre si elle était à leur place. On veut l'espérer encore.

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas
de
meilleur
CHOCOLAT
que
DUC

CHOCOLAT



DUC ANVERS

MARQUES :

Régat DUC
Lina DUC
José DUC
Minon DUC
Isis DUC

Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

Siège Social : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

Succursale : BRUXELLES, rue Royale, 68
rue des Colonies, 35

Agences : ANVERS, avenue de France, 119
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16
COURTRAI, rue de Tournai, 30
MONS, rue de la Station, 16
OSTENDE, Square Marie-José, 1
ROULERS, place Saint-Amand, 29

Bureaux : BRUXELLES-MARITIME,
place Saintelette, 30
VILVORDE, rue de Louvain, 18
FOSSÉS — GHISTELLES — PONT
A CELLES — SPRIMONT — THOU-
ROUT-FRANERIES - LENS s/DENDRE

Filiales : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-
strasse, 5, à Aix-la-Chapelle.

BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres
— Vérification des tirages à la demande des clients —*

Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.

**LOCATION DE COFFRES-FORTS
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

La revue catholique

des idées et des faits

Journal de la Semaine

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Compte-chèque : 48916

Téléphone : 299.45

Conditions de l'abonnement :

Un an 25 francs

Six mois 15 francs

Le numéro 75 centimes

Pour l'étranger, port en sus

Numéros spécimens sur demande

Par delà les frontières linguistiques

I. — La statistique des langues

Dans son *Traité comparatif des nationalités*, M. Arnold Van Gennep, ancien professeur à l'université de Neuchâtel, consacre un chapitre aux statistiques linguistiques.

Il analyse la valeur de ces statistiques ; il en signale les écueils et les insuffisances et rappelle que « le classement des peuples d'après leur langue ou dialecte ne saurait jamais être qu'approximatif, mais que, néanmoins, le langage étant l'un des éléments fondamentaux de la vie sociale, comme moyen de communication entre les individus, et apparaissant, d'autre part, comme l'un des signes de différenciation les plus simples et les plus frappants, il a semblé de tout temps naturel et commode de classer les divers groupes humains en prenant cet élément pour base ».

La statistique s'est naturellement emparée de ce domaine où sa méthode numérique des faits simples et externes qui se présentent en masse dans la vie sociale, trouvait un champ tout indiqué. Mais au moment de sa constitution comme méthode scientifique dans la première moitié du XIX^e siècle, le problème des langues ne se posait plus que dans les pays qui n'étaient pas unifiés au point de vue linguistique, les pays où subsistaient des langues « déjà fixées mais subordonnées à une langue d'État ». Seuls ces pays eurent à inscrire dans leur recensement la rubrique *langues*. Ces pays sont la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche-Hongrie et la Russie.

Ces recensements des langues, comme le fait remarquer également M. Van Gennep, ont été dirigés par les autorités officielles, c'est-à-dire dans la plupart des cas, en vue d'un but non pas strictement ou uniquement scientifique, mais dans un sens étatiste.

Si je comprends bien, cela veut dire que ces statistiques, comme toutes celles qui sont faites par le Gouvernement, ont un intérêt administratif avant tout. Il ne peut en être autrement. Mais M. Van Gennep semble vouloir dire plus et, développant sa pensée, il parle de but politique et de tendance impérialiste qui se sont manifestés chez les organisateurs des statistiques linguistiques là où ceux-ci étaient les représentants d'une langue dominante, en comparaison de laquelle il fallait diminuer l'importance des langues subordonnées.

Pour ces raisons et pour d'autres qui tiennent au procès de statistique lui-même, notamment l'intervention dans l'observation des faits de nombreux agents inexpérimentés, négligents ou même partiaux « les statistiques linguistiques sont des instruments dont on ne doit se servir qu'avec précaution et dont le maniement peut, dans certains cas, devenir dangereux ».

C'est encore M. Van Gennep qui rappelle ce principe d'élémentaire prudence en matière d'interprétation des résultats de l'observation statistique, mais il ajoute : « De toutes les statistiques linguistiques connues, les plus honnêtes et les plus précises sont celles du Gouvernement belge ».

Cet hommage rendu à l'exactitude et à l'impartialité de

notre statistique linguistique méritait d'être noté au début de cette étude où je vais essayer, après avoir contribué à élaborer la statistique, d'en dégager quelques conclusions. Il est à peine besoin de dire que les éloges de M. Van Gennep ne s'adressent pas aux statisticiens belges actuels, mais à ceux qui, en 1866, ont adopté le système employé encore actuellement presque sans changement.

Sauf qu'en 1910 on a demandé à ceux des habitants qui déclaraient connaître plusieurs langues de dire quelle était celle dont ils se servent le plus fréquemment, les méthodes du recensement des langues en Belgique n'ont guère varié depuis 1866. C'est un point intéressant quant à la comparaison que j'établirai plus loin entre les résultats du dernier recensement et ceux de 1880.

J'ai dit que les méthodes n'ont guère varié, parce qu'elles ont varié sur un point : la manière de classer les enfants qui ne sont pas en âge de parler. En 1866, on les a considérés comme parlant la langue de leur mère ; en 1880, comme ne parlant pas ; en 1890, comme parlant la langue la plus usuelle dans le ménage. Depuis 1900, on s'en est tenu au procédé admis en 1880.

« Les statistiques belges avaient reconnu qu'il est contraire aux exigences de la science de classer dans une rubrique linguistique les enfants qui ne parlent pas encore et qu'il existe sur ce point une cause d'erreur dès que le père et la mère appartiennent à des groupes linguistiques différents ».

En éliminant une chance d'erreur dans la statistique des langues parlées réellement au détriment de la vérité ethnographique, on a montré que l'on attachait plus d'importance à la connaissance des langues parlées et à l'importance des groupes linguistiques repérés sur cette base, qu'aux origines et à la force respective de groupes ethniques de la population belge.

Cela est conforme au système belge qui prend pour base la *langue d'usage* au lieu de la *langue maternelle*, et c'est précisément ce qui a donné aux statistiques linguistiques belges leur supériorité sur les statistiques allemandes, hongroises, etc. Car, du moment que l'on prend comme base la langue maternelle, on est obligé de donner des instructions pour trancher les cas douteux qui se présentent en grand nombre, notamment dans les ménages mixtes. Et c'est dans ces instructions données aux agents recenseurs que peut s'exercer la tendance des autorités en faveur de la langue dominante au sein de l'administration centrale.

Il ne serait pas utile que je m'étende sur ce point. Ce que j'ai dit suffira pour rappeler le but pratique et la portée véritable des statistiques belges des langues parlées. Par elle-même la langue usuelle n'implique aucune signification historique ou ethnique.

Cela n'empêche que la langue parlée étant, en général, la manifestation la plus simple, la plus visible de l'origine ethnique, on sera toujours tenté d'attribuer aux relevés des langues parlées une signification à cet égard : on leur demandera

des renseignements sur la force respective des groupes ethniques qui forment le peuple belge. Et l'on n'aura pas tout à fait tort si on le fait en ne perdant pas de vue ce qui vient d'être rappelé sur la nature véritable de nos statistiques linguistiques.

Il y aura même profit à le faire, car la frontière linguistique avec son immutabilité peut faire illusion sur la situation respective des habitants de la Belgique d'origine flamande ou wallonne. Il pourrait y avoir, il y a, par delà les frontières linguistiques, dans le caractère ethnique de certaines régions, des changements qui s'opèrent et qui ne sont guère accusés par la statistique des langues parlées : ils peuvent avoir, sur la composition de la population et sur l'influence exercée sur les destinées de la Belgique par chacun de nos éléments ethniques, une action considérable.

Maintenant que nous connaissons l'instrument de l'observation et sa nature qui détermine et limite sa portée, examinons les résultats obtenus grâce à lui en 1920.

II. — Les données statistiques

Les recensements décennaux ont établi la répartition des habitants d'après les langues parlées sur des bases uniformes depuis 1880. Les résultats globaux de ces observations sont condensés, d'après les documents officiels, au tableau I que l'on trouvera plus loin et qui a paru dans le *Bulletin trimestriel* de mars 1923 publié par le bureau de la statistique générale.

Voici comment on peut résumer les résultats de la statistique des langues :

A. — SITUATION EN 1920.

I. — Importance des groupes linguistiques

a) Les unilingues.

3,187,073 personnes ont déclaré ne savoir parler que le flamand ;
2,855,835 » » » le français ;
16,879 » » » l'allemand ;

soit 6,059,787 habitants ne connaissant qu'une langue. Ils représentent 82 % de la population.

Les données ci-dessus permettent d'établir ce qu'on peut appeler le *coefficient d'exclusivisme linguistique* : combien de personnes parlent exclusivement le flamand, le français, l'allemand parmi celles qui ne parlent qu'une langue ?

Sur 100 personnes unilingues :

52.60 ne parlent que le flamand ;
47.12 » » le français ;
0.28 » » l'allemand.

b) Les bi et trilingues.

960,960 parlent le français et le flamand ;
45,073 » » et l'allemand ;
2,348 » flamand et l'allemand ;
34,158 » les trois langues nationales.

Ces groupes représentent 14.08 p. c. de la population.

L'importance proportionnelle de chacun des groupes linguistiques et de ceux qui ne parlent aucune langue nationale (y compris les enfants en dessous de deux ans) s'établit comme suit :

Parlant le flamand seulement	43.04
» le français »	38.55
» l'allemand »	0.23
» le français et le flamand	12.98
» le français et l'allemand	0.61
» le flamand et l'allemand	0.03
» les trois langues nationales	0.46
Aucune des trois langues	4.10
	—
Ensemble :	100

2. — Coefficient de connaissance linguistique

Il est intéressant d'établir dans quelle mesure la connaissance de chacune des langues nationales est répandue ; pour cela il faut ajouter aux habitants qui parlent une langue, ceux qui, en connaissant plusieurs, peuvent les parler également.

La question est donc celle-ci : sur 100 habitants, combien ont déclaré connaître le français ou le flamand ou l'allemand, soit exclusivement, soit avec une ou deux autres langues.

En faisant ce calcul on obtient les résultats que voici :

Ont déclaré connaître exclusivement ou conjointement avec une autre ou deux autres langues :

le flamand : 4,184,539 habitants,
le français : 3,896,026
l'allemand : 98,458.

La proportion sur 100 habitants est :

56.50 pour le flamand,
52.60 pour le français,
1.32 pour l'allemand.

Il ne faut pas perdre de vue que les groupes des bilingues et des trilingues sont comptés dans chacune des catégories ci-dessus, tant dans les chiffres absolus que dans les proportions.

3. — Les langues parlées le plus fréquemment par le bi et trilingues

Les personnes parlant plusieurs langues nationales ont été invitées à déclarer quelle était la langue dont elles se servent le plus fréquemment. Il s'agit donc d'une question de fait, d'usage, et non pas de préférence.

Le total des personnes parlant plusieurs langues s'élève à 1,042,539. Sur ce nombre se servent le plus fréquemment :

du flamand : 609,637
du français : 407,333
de l'allemand : 24,664

Pour 905 habitants des communes de Hombourg et de Sippenaeken (prov. de Liège) qui parlent le français et l'allemand, la langue employée le plus fréquemment (et qui est un patois allemand) n'a pas été indiquée.

4. — Les langues parlées exclusivement ou le plus fréquemment :

En ajoutant, pour chacune des langues, à ceux qui la parlent exclusivement ceux d'entre les plurilingues qui la parlent le plus fréquemment, on obtient le *coefficient d'usage* de chacune des langues parlées.

Habitants parlant exclusivement ou le plus fréquemment :

	le français	le flamand	l'allemand
exclusivement	2,855,835	3,187,073	16,879
le plus fréquemment	407,333	609,637	24,664
	3,263,168	3,796,710	41,543

Sur 100 habitants de la Belgique, il y en a donc 53.46 qui parlent le flamand uniquement ou le plus fréquemment ; 45.95 qui parlent le français uniquement ou le plus fréquemment ; 0.59 qui parlent l'allemand uniquement ou le plus fréquemment.

Et en considérant les patois flamand et allemand d'une part, et le patois wallon d'autre part, qui sont compris parmi les langues auxquelles ils se rattachent, on peut dire que sur 100 habitants, 54 parlent un idiome d'origine germanique et 46 un idiome d'origine latine.

Répartition des habitants d'après les langues parlées

TABLEAU I (v. Bulletin trimestriel n° 33)

LANGUES PARLÉES	1910	1920	Augment. ou dimin. 1910 à 1920	
			chif. abs.	prop. o/o
Le français seulement	2,833,334	2,855,835	+ 22,501	+ 0.79
Le flamand seulement	3,220,662	3,187,073	- 33,589	- 1.04
L'allemand seulement	31,415	16,879	- 14,536	- 46.27
Le français et le flamand	871,288	960,960	+ 89,672	+ 10.29
Le français et l'allemand	74,993	45,973	- 29,020	- 39.90
Le flamand et l'allemand	8,652	2,348	- 6,304	- 72.88
Les 3 langues nationales	52,548	34,158	- 18,389	- 34.99
Aucune des 3 langues nat.	330,893	303,115	- 27,778	- 8.39
	7,423,784	7,405,441(1)	- 18,343	- 0.25

(La suite de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro).

CAMILLE JACQUART.



Le Projet de Loi de Défense sociale (2)

Ne peut-il suffire pour donner au projet de Loi son plein rendement, de développer les organisations pénitentiaires et psychiatriques existantes, et de les adapter à leur destination nouvelle, c'est-à-dire au traitement des anormaux et malades mentaux à responsabilité atténuée ou nulle ? Il suffirait de modifier dans ce sens quelques-unes de nos prisons, voire de créer de-ci de-là une section pénitentiaire de condamnés anormaux et débiles.

Dût-on même changer la dénomination de quelques prisons, tout en les maintenant dans le cadre pénitentiaire, ou mieux encore donner à l'ensemble des établissements destinés aux délinquants criminels le terme générique d'*Etablissements de Défense sociale*, parmi lesquels des colonies de travail forcé pour récidivistes et des prisons réservées aux normaux ? En ce qui nous concerne nous n'y verrions que des avantages ; mais ce n'est là qu'une opinion personnelle.

(1) Non compris 120 habitants pour lesquels les bulletins de recensement ne portaient aucune indication quant à la langue parlée.

(2) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 3 et 10 août 1923.

Si, comme le veut la conception anthropologique du traitement de la criminalité, la prison moderne doit être un instrument de reclassement et de traitement moral, éducatif, professionnel et médical, en même temps qu'un organisme efficace de défense sociale, ne sera-t-elle pas aussi, dans la plus haute acception de ce terme, un moyen d'intimidation et de répression principes fondamentaux essentiels de la peine et qui peuvent être maintenus dans une certaine mesure pour les anormaux et les malades, s'il est entendu qu'ils leur seront appliqués dans la mesure humanitaire et scientifique où ils peuvent y être accessibles ?

Du moment que le terme « traitement pénitentiaire » est accepté dans son sens anthropologique large, de manière à y comprendre tous les moyens d'action à l'égard des délinquants, depuis la thérapeutique purement médicale et psychiatrique, s'adressant aux vrais malades, jusqu'aux privations physiques et morales susceptibles d'influencer énergiquement les anormaux et les valides, rien ne s'oppose essentiellement à englober dans une même administration, tous les établissements et organismes s'occupant de protéger la Société contre les attentats, crimes ou délits, quel que puisse être le degré de normalité intellectuelle de leurs auteurs.

C'est bien là la tendance dominante de la conception pénale nouvelle qui inspire le projet de loi de défense sociale et qui lui donne sa vraie signification. Sans diminuer en quoi que ce soit l'action répressive de la peine qui s'adresse aux délinquants normaux capables de la subir, de la comprendre, et d'en être influencés favorablement, elle réalise pour les anormaux déficients, déséquilibrés et intoxiqués une élimination sociale suffisante pour qu'une thérapeutique efficace ait le temps de tenter avec chances de succès de redresser leurs tares et de modifier leurs tendances au délit ; enfin elle place sous le contrôle médico-juridique les aliénés criminels afin d'envisager leur retour dans la Société non seulement au point de vue purement médical, mais avant tout — puisqu'ils ont été et restent souvent en puissance de criminalité — au point de vue du danger qu'ils représentent pour leur entourage et l'ordre social.

Sous ce rapport le projet de loi donne pleinement satisfaction à l'opinion publique qui ne peut comprendre qu'un aliéné qui vient de commettre un crime odieux — et parfois avec tous les caractères extérieurs d'une lucidité parfaite qui peut en imposer pour une entière intégrité de l'intelligence — et déclaré irresponsable par les médecins experts, échappe totalement non seulement à la répression pénale, ce qui est juste, mais encore à toute surveillance et action efficace des Parquets.

Avec le nouveau régime l'aliéné criminel pourra être maintenu pendant un très long terme dans l'établissement psychothérapique qui lui sera réservé ; il ne serait en tout cas remis en liberté qu'à titre d'essai et à condition de se soumettre régulièrement au contrôle et aux mesures de protection qui lui seront imposés.

Les raisons de sentiment et de justice sont ici entièrement d'accord avec les postulats de l'anthropologie criminelle et de la science psychiatrique. A ce point de vue, le projet de Loi de Défense sociale est assuré de recueillir l'approbation unanime de l'opinion publique.

Faut-il le répéter ? Les psychiatres et les anthropologues admettent, comme M. Bertrand, que la plupart des anormaux restent dans une certaine mesure accessibles à l'intimidation et à la punition, mais encore faut-il que celles-ci soient adaptées à leur mentalité et à leur état physique.

De là à conclure qu'il ne faut les traiter médicalement, qu'après avoir exercé impitoyablement tous les moyens possibles d'intimidation et avoir constaté l'échec de celle-ci, il y a un abîme entre eux et les partisans de cette répression moyenageuse. Il y aurait quelque cruauté à y insister ; nous ne sommes plus à une époque où de telles théories puissent encore s'appliquer, quelques regrets que puissent en avoir ceux que l'on accuse, à tort nous dit M. Rubbens, d'être rétrogrades.

Quant à confier, comme le veut M. Bertrand et peut-être aussi M. Rubbens, la décision de la libération des anormaux, non à des médecins mais à des magistrats, il est à présumer que ceux-ci ne la prendraient qu'après avoir réclamé l'avis des premiers, ainsi qu'en témoigne la jurisprudence constante des affaires criminelles.

Est-il raisonnable, d'ailleurs, de demander au magistrat le plus éclairé d'apprécier une question d'ordre nettement médical ? Nous ignorons dans quel congrès on a voté des vœux de l'espèce ; il serait intéressant d'en connaître la teneur et surtout les considérants.

Ne faut-il pas regretter par ailleurs cet antagonisme que d'accusés s'obstinent à créer et à accentuer entre les médecins psychiatres-anthropologues et les Magistrats ou Directeurs de prison ?... C'est

leur collaboration intime, cordiale et constante qu'il importe au contraire d'assurer, quand il s'agit de résoudre un problème aussi délicat que celui de la Défense sociale contre les crimes et délits des anormaux et aliénés.

C'est pour ce motif que très sagement le nouveau projet de loi associe, dans la Commission appelée à décider du sort des anormaux, l'intervention du médecin anthropologue et du Magistrat.

M. Rubbens adopte-t-il, sans plus, toutes les opinions et boutades de M. Bertrand au sujet de l'anthropologie pénitentiaire belge; croit-il, comme lui, qu'elle se résume dans la *Cranométrie* ou qu'on puisse la confondre avec la *théorie lombrosienne*?... Il serait intéressant de le savoir, avant de le renvoyer aux publications scientifiques, où le programme et les méthodes de l'anthropologie criminelle belge sont exposés, ou mieux encore, aux laboratoires des prisons où il peut aller quand il le voudra étudier le fonctionnement de ses réalisations pénitentiaires.

Rassurons-le d'un mot : la *toge* n'est pas appelée à s'incliner devant le *craniomètre* ; l'anthropologie métrique n'est qu'une faible partie de l'examen des condamnés dans les services anthropologiques, et elle est du domaine d'un surveillant mensurateur ; même réduite d'intérêt, elle apporte sa contribution à l'ensemble : enquêtes, examens et observations, qui constitue le dossier anthropologique des condamnés ; elle permet d'apprécier l'architecture de la maison où se meuvent leurs fonctions organiques, nerveuses, intellectuelles et morales, et on peut rappeler à ce sujet le vieil et toujours vrai adage : « *Mens sana in corpore sano* ».

Le régime spécial prévu dans le projet de loi pour les anormaux serait moins sévère, moins intimidant, plus agréable que celui de nos prisons. Qu'est-ce qui permet à M. Rubbens de le supposer ? Certes il en est ainsi aujourd'hui, pour ceux qu'on laisse en liberté malgré leurs tendances dangereuses, et peut-être aussi pour ceux qu'on envoie séjourner quelque temps à l'asile. C'est précisément contre ces erreurs et ces injustices sociales que l'anthropologie proteste, et c'est à réagir contre elles que tend le projet de Loi de défense sociale. Qui oserait s'en plaindre ?

Quant aux anormaux, qui sont aujourd'hui « encellulés », sans profit pour eux ni pour personne, généralement inactifs, réfractaires aux tentatives d'éducation morale et d'instruction ; pourquoi s'imaginer que leur régime alimentaire doit être désormais plus agréable et la discipline de leurs établissements moins ferme, enfin qu'ils soient appelés à bénéficier de faveurs extraordinaires, insoupçonnées des auteurs du projet ?

Bien au contraire, on exigera du délinquant anormal un travail plus ardu et plus utile ; on lui imposera au surplus une vie au grand air plus hygiénique ; on s'efforcera de lui apprendre un métier adapté à son infériorité physique et mentale ; bref, on le traitera conformément aux données uniformément admises par les psychiatres modernes pour les malades mentaux, et réalisées dans les asiles et colonies de travail agricole pour Débiles et Dégénérés, non délinquants.

Que si, malgré tout, cette vie pénitentiaire des anormaux devait être parfois un peu moins pénible que celle des normaux en prison, on pourrait s'en consoler en songeant que la société a bien quelques torts vis-à-vis d'eux. Les a-t-elle toujours protégés, et assistés comme il l'eût fallu, et a-t-elle toujours pris à leur égard les mesures de prophylaxie qui leur eussent évité le malheur de naître anormal ou de le devenir ?

Et posons la question en toute franchise : est-il juste et humain de traiter avec la même rigueur l'être imparfait, dont le pouvoir de contrôle, d'inhibition et de compréhension est limité par des tares qu'il traîne comme un boulet depuis sa naissance, et l'homme normal, valide, intelligent et naturellement moral, qui est allé en pleine conscience au crime ou au délit ?...

Positiviste ou chrétien, l'anthropologue criminaliste ne saurait s'y résoudre ; il lui suffira de détenir jusqu'à disparition de ses tendances dangereuses et de libérer sous condition de se soumettre à un contrôle psychiatrique, l'anormal, auteur matériel de réactions délictueuses ou criminelles et qui peut, remarquons-le, au point de vue de la Doctrine catholique comme de la Morale naturelle, ne pas être un grand coupable et même ne pas l'être du tout.

Faut-il, comme semble le désirer M. Rubbens, imposer malgré tout la publicité des débats judiciaires, même quand l'anormal ne désire pas voir dévoiler ses tares mentales et ses vices ? Cette cruauté peut paraître odieuse et inutile ; il suffit qu'un prévenu protestataire puisse la réclamer et le Projet de Loi lui donne cette satisfaction, de même

qu'il multiplie à tout instant les garanties de la Liberté individuelle des délinquants normaux.

M. Rubbens a-t-il songé, au surplus, que ces lamentables débats d'Assises exposent au grand jour, non seulement les déficiences et les passions des « coupables », mais aussi les maladies et les vices de leurs parents ? A-t-il oublié quelle boue a parfois jailli, au cours de ces discussions publiques, sur l'honneur de familles déjà si éprouvées, sur le nom et l'avenir d'êtres innocents ? De récents procès ont mis le fait en une trop douloureuse évidence pour que nous jugions utile d'y insister.

Mais, insiste M. Bertrand, où a-t-on vu que les anormaux récidivent plus souvent que les autres ? Il n'en est pas ainsi à la prison centrale de Louvain.

L'opinion unanime jusqu'à présent des médecins criminalistes paraissait rendre superflue toute démonstration de ce fait ; malheureusement, pour être envisagée d'une manière scientifique cette question réclamerait une ampleur qu'il est impossible de lui donner dans cette réponse ; nous nous bornons pour ce motif à énoncer quelques brèves remarques.

La statistique invoquée par M. Bertrand : 360 cas, est insuffisante pour en tirer une conclusion définitive ; c'est ce qu'il avait déclaré lui-même, en 1922, quand il la produisit à la Société des Prisons au grand étonnement de nos collègues médecins-légistes de France ; pourquoi omettre aujourd'hui cette prudente réserve ?

C'est une erreur aussi de limiter une telle recherche à une prison centrale dont la population comprend beaucoup de délinquants primaires, condamnés à perpétuité ou à long terme et qui auraient quelque peine à récidiver.

D'autre part, une statistique de l'espèce pour être probante doit être soigneusement sériée au point de vue criminologique, car les recherches d'anthropologie criminelle le prouvent, l'importance et la fréquence des tares dégénératives et des troubles mentaux chez les détenus augmentent avec la gravité de leur délit.

C'est ce que confirment d'une manière éclatante les constatations du Professeur D'Hollander : les grands criminels homicides et sexuels sont très souvent des anormaux mentaux et il n'est pas douteux que leur anomalie se révèle dès leur première condamnation. Ainsi s'explique naturellement la présence de 40 psychopathes et malades mentaux — fait qui vicie la proportion d'anormaux que compte l'ensemble de la population pénitentiaire de Louvain — parmi les 120 détenus primaires de sa statistique qui furent condamnés pour assassinat, meurtre, viol, etc.

Cette particularité criminologique ne permet donc pas d'utiliser, sans sériation minutieuse, une telle statistique pour dégager l'influence de l'anormalité des délinquants sur la Récidive.

Mais il y a plus : beaucoup d'habitues des prisons sont, non les grands anormaux et malades de l'esprit que signale le Professeur D'Hollander, mais des dégénérés, des inférieurs mentaux, des tarés du caractère, des névrosés, des intoxiqués, voire des malades physiques. On ne peut négliger, dans une telle recherche, tous ces anormaux anthropologiques et médicaux, car il est démontré que souvent leur état de récidive est conditionné par leurs tares intellectuelles et corporelles.

Enfin, on ne peut juger de la fréquence de la récidive des anormaux par les seuls chiffres pénitentiaires ; pour prouver qu'ils sont très fragmentaires à cet égard, il nous suffira de citer un extrait de la *Statistique judiciaire de 1919*, parue récemment.

Sur 54.194 délinquants jugés par nos tribunaux correctionnels, 17.594, soit moins du tiers, ont été condamnés à une peine de prison et parmi eux 3990 conditionnellement et 9650 à une peine de 6 mois au maximum ; 10 % seulement : 3954 ont eu à subir une peine supérieure à 6 mois de prison. Peut-on, en partant d'une documentation aussi incomplète, se rendre compte de l'influence réelle de l'anormalité sur la récidive, alors surtout que l'expérience judiciaire de tous les jours nous montre que beaucoup d'anormaux échappent à la prison et parfois à toute répression ?

La lecture d'un périodique récent nous permet de compléter ces brèves indications par un document criminologique de tout premier ordre. Dans un éditorial de la meilleure revue américaine de Droit pénal, le Professeur Robert Gault constate que l'analyse des 103.150 affaires jugées en 1920 par le tribunal de Chicago, confirme pleinement l'opinion qu'un délinquant, comptant au moins 4 récidives, est presque invariablement un anormal constitutionnel ; l'éminent criminaliste rappelle au surplus qu'un rapport officiel du Laboratoire psychiatrique, annexé à ce tribunal, rapport relatif à 202 récidivistes, conclut que

sans exception ils étaient atteints de défectuosité ou de maladie mentale. (*Journal of Criminal Law and Criminology*. Chicago, mai 1923).

Que signifie le silence de l'exposé des motifs sur les législations étrangères dont s'étonne M. Rubbens? Pays d'expérience et d'avant-garde, condition essentielle du progrès, la Belgique est une des premières, sinon la première, à innover en matière de Défense sociale contre les criminels morbides de tous les degrés. En de nombreux pays les mêmes préoccupations se font jour et on y attend peut-être, comme en matière pénitentiaire, les résultats de notre expérience pénale.

Le Projet de Loi soumis aux Chambres n'est ni révolutionnaire ni excessif; il peut être amendé et mis à l'épreuve du temps; y quels qu'en soient les résultats, ils ne sauraient être pires que ceux du régime actuel qui ne défend pas la société contre les anormaux dangereux et qui se désintéresse totalement de ceux-ci.

Réponse à une dernière question: Y a-t-il tant d'anormaux dans nos rues, sinon dans nos prisons, pour qu'il y ait réellement urgence à instaurer un régime de Défense sociale?... Les chiffres que nous avons reproduits plus haut montrent combien sont insuffisantes les données statistiques qui permettent à M. Bertrand de conclure, en termes particulièrement énonçant, à « l'abatardissement de notre arsenal répressif pour les 2 % de délinquants à responsabilité atténuée, bénéficiant, d'après ses chiffres, de motifs d'indulgence lors de leur condamnation ».

Nous avons tenté d'établir approximativement le chiffre des délinquants et criminels anormaux poursuivis en Belgique; malheureusement, l'enquête à laquelle nous avons voulu procéder dans les Greffes des Parquets ne peut aboutir dans un délai de temps rapproché. Aucun relevé de ce genre n'y existe, notamment au point de vue de l'anomalie mentale des condamnés, ayant valu à ceux-ci une atténuation de peine, un acquittement ou une condamnation avec sursis. De ce côté donc aucune indication précise ne peut être recueillie actuellement.

Il ne nous reste dès lors que l'observation pénitentiaire et médico-légale.

Voyons ce que donne la première; notons une fois de plus l'absence de toute indication officielle sur la fréquence de l'anomalie mentale et constitutionnelle parmi les condamnés; d'autre part, la documentation anthropologique, recueillie dans nos laboratoires, n'a pu encore être dépouillée et on ne peut que s'en tenir aux approximations générales données déjà: 15 à 20 % d'anormaux et malades mentaux incontestables, 30 à 35 % de normaux; 40 à 50 % d'inférieurs, tarés et malades de corps et d'esprit.

Comment concilier ces données générales bien établies avec les 2 % qu'a révélés à M. Bertrand la lecture des notices des Parquets relatant les circonstances principales des crimes et délits? Ces notices signalent, remarquons-le, tous les motifs d'indulgence retenus par le Tribunal en faveur des condamnés et non seulement ceux que justifiait leur état mental anormal; cette distinction a-t-elle été faite?

S'agit-il au surplus ici des seuls condamnés de la Prison Centrale, ou sa statistique s'est-elle étendue à l'ensemble de la population détenue dans nos prisons?... Il serait indispensable de le savoir avant de discuter ses conclusions.

Quoi qu'il en soit, si elle se limite à la Prison Centrale, comment concilier les « *rari nantes* » dont parle M. Bertrand avec la proportion de 21 % d'anormaux, indiscutables, que compte la Prison Centrale, d'après la statistique du Prof. D'Hollander?...

En conclut-il que l'état mental morbide de 19 % de ceux-ci — et parmi eux de grands malades et débiles mentaux — a échappé aux Magistrats lors de leur condamnation? Cet état mental morbide a-t-il été créé ou aggravé par la prison centrale, ou bien encore conteste-t-il le diagnostic posé à leur sujet par notre collègue du service anthropologique de la Prison Centrale, Professeur de Psychiatrie à l'Université de Louvain?...

En admettant même que le Projet de Loi n'ait pour conséquence, en dehors des criminels jugés irresponsables colloqués ou non, que de s'appliquer au cinquième de la population actuelle de la prison centrale de Louvain, qui est de 600 détenus en moyenne, on pourrait déjà estimer que son opportunité est largement établie.

Pour juger de son urgence il suffira de citer le chiffre des internements d'aliénés criminels dans les asiles de l'État. Dans le courant de l'année 1912 ont été colloqués à Tournai 125 hommes et à Mons 12 femmes, atteints d'affections, de déséquilibration ou d'insuffisance mentale; dans ce chiffre on comptait 87 prévenus jugés irresponsables par les experts et colloqués par les Parquets.

Inutile d'y insister, ce groupe ne comprend pas tous les prévenus ayant

bénéficié de l'application de l'article 71 du Code pénal; nombre d'entre eux sont laissés en liberté; et d'autres sont internés dans un asile ordinaire ou placés à la colonie de Gheel; actuellement la colonie psychiatrique de Reckheim pour aliénés paisibles reçoit la plupart des criminels dont l'internement est requis et qui ne sont pas très dangereux pour leur entourage.

A côté des 87 prévenus, on comptait en 1912 44 condamnés et 6 vagabonds atteints de troubles mentaux tels que leur séjour en prison devenait impossible.

Ces chiffres étaient légèrement supérieurs à ceux de la période quinquennale de 1908-1912, dont la moyenne des colloocations était de 80 prévenus et 40 condamnés.

Fait intéressant: en 1919 ces chiffres ont sensiblement diminué; 51 prévenus, 25 condamnés, dont 15 des prisons centrales, 2 vagabonds ont été colloqués dans les asiles de l'État (1).

Est-ce à dire que la criminalité morbide soit en recul?

Nous ne le croyons pas, à en juger par le chiffre des expertises de criminels; peut-être faut-il l'attribuer à une moindre fréquence des internements de prévenus reconnus irresponsables.

Ajoutons enfin à titre documentaire quelques indications empruntées à notre pratique médico-légale en ces dernières années; elle comprend 677 prévenus soumis à l'expertise, qui se répartissent comme suit au point de vue du délit:

Assassinat, Homicide, Meurtre	104
Infanticide	14
Incendie criminel	5
Abandon d'enfants	4
Crimes et délits contre les Mœurs	128
Délits de violence	76
Vols, escroqueries, faux, etc.	271
Désertion	40
Criminalité antipatriotique.	35

677

Leur observation psychiatrique a abouti à la conclusion suivante au point de vue de la responsabilité pénale:

Nulla	278
Atténuée, à des degrés divers	283
Entière, malgré l'existence fréquente de tares ou maladies	116

677

Parmi les 278 prévenus déclarés irresponsables, il s'est trouvé 106 aliénés incontestables; les autres se subdivisent comme suit: Imbéciles, 11; Débiles, 41; Psychopathes et Dégénérés, 35; Maniaques sexuels, 13; Névrosés, 46; Intoxiqués, 12; Kleptomanes, 4.

Ajoutons que parmi les 104 assassins et homicides on compte: 39 irresponsables, dont 23 aliénés; 35 prévenus à responsabilité atténuée; 30 responsables.

est loim d'être négligeable, et nul doute que la pratique médico-légale de mes collègues experts de Bruxelles et de province n'aboutisse à la même conclusion inquiétante: la fréquence relativement élevée de la criminalité morbide et anormale.

C'est la meilleure justification du *Projet de Loi de Défense sociale*; puissent nos législateurs l'examiner avec l'intérêt qu'il mérite et donner une solution urgente au grave problème de la criminalité d'origine pathologique!

D^r VERVAECK,
Directeur du Service d'anthropologie pénitentiaire.

(1) Ces chiffres ne comprennent que les prévenus séjournant en prisons; plusieurs, trop malades ou inculpés de délits moins graves, sont laissés en liberté; quelques-uns sont envoyés directement à l'asile ou au dépôt provisoire d'aliénés des hôpitaux.



Nous prions une fois de plus nos abonnés qui recevraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.

Le Traité de Lausanne ou la victoire des vaincus

En vérité, le traité de Lausanne mérite pleinement de porter en sous-titre la qualification de « victoire des vaincus ».

Alliée des puissances centrales, entraînée avec elles dans la défaite, la Turquie aurait dû logiquement connaître, au lendemain de l'armistice de 1918, la destinée que lui infligeait le sort contraire des armes. On le lui avait prêté du reste à satiété au cours des hostilités ; il fallait, clamait-on avec énergie et insistance, en finir une bonne fois avec « l'homme malade », le rejeter en Asie, et le soumettre, vis-à-vis de l'Europe, à une dépendance plus rigoureuse que celle qu'il connut jusque-là.

Ne ménageons pas notre admiration ni à la valeur militaire des Turcs ni à leur habileté diplomatique. Kemal Pacha est un grand soldat en même temps qu'un subtil négociateur chez qui maint homme d'État allié pourrait aller prendre des leçons !

Sans doute les Turcs furent grandement servis par les fautes de leurs vainqueurs : l'échec de la téméraire offensive grecque contre Constantinople — folie du roi Constantin — permit à l'armée de Kemal d'annihiler, pour les Alliés, le bénéfice des victoires antérieures ; et à Lausanne, les rivalités sourdes entre les puissances européennes et les intrigues de couloirs, si mal dissimulées sous une solidarité apparente et purement verbale, favorisèrent incontestablement le jeu serré des délégués ottomans et aboutirent finalement à transformer en convention bilatérale, presque l'intégralité des stipulations du « pacte national d'Angora ».

Aujourd'hui le Turc est maître chez lui — et dans tous les domaines : politique, social, administratif, judiciaire.

Les Capitulations sont abolies ; avec la vieille institution de 1535 s'effacent tous les privilèges dont les étrangers jouissaient dans l'empire ottoman ; au point de vue personnel, au point de vue fiscal, au point de vue judiciaire, les étrangers se trouvent désormais assimilés aux sujets locaux — à quelques menues réserves près, qui n'affectent en rien la plénitude de la souveraineté nationale sur tous ceux qui habitent le territoire du pays.

La principale de ces réserves vise la création d'un corps de quatre conseillers légistes étrangers qui auront pour mission de « suivre » le fonctionnement de la justice ottomane ; le fait que ces conseillers doivent être choisis parmi des ressortissants de pays qui ne participèrent point à la guerre de 1914-1918, le fait que ces conseillers ont la qualité de fonctionnaires turcs, et le fait enfin que les attributions de ces conseillers sont définies avec peu de netteté — tout cela permet de douter de l'efficacité réelle que peut avoir cette institution de garantie des intérêts étrangers.

En réalité, la protection la meilleure que les intérêts étrangers peuvent — après la disparition des Capitulations — désormais espérer en Turquie repose sur l'espoir qu'on peut placer dans l'esprit politique et le bon sens pratique des dirigeants de l'Empire ottoman.

Dans l'ère nouvelle qui s'ouvre pour la Turquie, maîtresse d'elle-même, la collaboration de l'Europe lui reste indispensable ; elle a besoin de ses capitaux et de ses compétences ; elle peut se créer, seule, sa propre vie politique, mais non sa propre vie économique ; pour relever ses régions dévastées,

pour instaurer l'industrie, pour organiser le commerce, pour acquérir une marine marchande, pour intensifier les moyens de transport, elle n'a ni les ressources financières qu'il faut, ni le personnel nécessaire des spécialistes ; politiquement indépendant, l'Empire ottoman reste — du moins à titre provisoire — économiquement tributaire de l'étranger. Si la Turquie a la sagesse de le comprendre et si elle ne cède pas à la redoutable tentation de l'idéologie xénophobe, elle peut, avec le temps, donner pour appui à son autonomie politique, une forte armature économique — à défaut de laquelle les succès incontestables qu'elle vient de remporter au Congrès de Lausanne risquent d'avoir pour elle des lendemains bien décevants.

Lorsque les Capitulations furent supprimées au Japon, celui-ci eut à résoudre le même problème qui se pose aujourd'hui devant la Turquie. L'Empire Nippon, loin de se laisser griser par la fièvre de l'indépendance, instaura sur des bases solides et pratiqua avec une entière tolérance un régime nouveau de rapports économiques avec l'étranger... On peut se rendre compte sans retard des résultats qu'eut, pour le Japon, cette politique éclairée d'hommes d'État investis de toute la lucidité prévoyante d'hommes d'affaires !

Pouvons-nous attendre semblable sagesse des dirigeants responsables de l'Empire ottoman ? C'est le secret de demain.

FIRMIN VAN DEN BOSCH.



Histoire de celui qui — cherchait un bon médecin

Au docteur Maroy.

Ceux qui sont au courant des choses de notre pays et des statistiques publiées par le Gouvernement, savent combien l'instruction est florissante dans les Ardennes et comme le nombre des illettrés y est moindre que partout ailleurs. Si seulement les Ardennais pouvaient trouver chez eux l'emploi de leur belle intelligence ! Hélas ! Le plus souvent ils doivent quitter leur pays pour conquérir la situation qu'ils méritent, et parfois même en sont réduits à venir à Bruxelles se placer comme fonctionnaires.

Or, le cours des choses amène plusieurs de ces Ardennais exilés à vouloir se mettre en ménage. C'est leur droit. Mais, leur devoir ne serait-il pas, s'ils veulent prendre femme, d'aller en chercher une dans leur province natale plutôt qu'à Molenbeek ou à Uccle-Calevoet, d'autant qu'une foule d'honnêtes jeunes personnes se rencontrent en Ardenne qui se chargeraient volontiers de faire le bonheur d'un homme en place ?

Je sais qu'il ne faut jamais conclure du particulier au général. Pourtant, le cas d'Eloïde Héraison, qui épousa la fille d'un habitant de Molenbeek-Saint-Jean, devrait faire réfléchir tous ces célibataires qui ne sont pas encore irrémédiablement compromis par un mariage mal assorti.

J'ai très bien connu Eloïde Héraison. Nous sommes nés dans le même village d'Ardenne : Nisramont ; nous avons usé nos braies sur les bancs de la même classe et y avons été corrigés avec la même baguette ; et, Dieu nous pardonne, quand nous répondions la messe, il nous est arrivé de goûter à la même bouteille de Samos. Cela ne nous a, d'ailleurs, jetés ni l'un ni l'autre dans l'ivrognerie, et l'on verra tantôt, qu'au rebours de tant de financiers et d'industriels victimes de la boisson, Eloïde Héraison n'est point mort d'avoir trop bu.

Comment, après une identique préparation, nous nous sommes engagés dans des carrières différentes, cela tient à une foule de circonstances qu'il est inutile au lecteur de connaître pour comprendre la suite de cette histoire.

C'est en 1913 que, pour la dernière fois, la consolation m'a été donnée de revoir ce cher ami d'enfance. Il allait je ne sais où faire une cure de je ne sais quoi. Malgré les nombreux médecins qu'il avait déjà consultés et tous les kilos de poudre qu'il avait jadis avalés, il n'était pas encore parvenu à se readre sérieusement malade. Cette admirable résistance tenait, d'une part, à sa robuste constitution physique et à l'abondante consommation de pommes de terre qui est à la base du régime de tous les petits Ardennais. D'autre part, ce qui lui permit de tenir longtemps, c'est qu'il ne devint jamais vicieux. Car, plus encore que les médicaments, ce sont les vices qui usent l'homme jusqu'à la corde ; et, je le dis à son honneur, tout fonctionnaire qu'il était, Eloïde, jamais, ne cessa d'aimer le travail, et même à Bruxelles, de pratiquer la vertu.

Il m'a déjà fallu insinuer que Madame Héraison n'avait pas eu, sur lui, l'influence qu'une femme doit exercer sur son mari. C'était une sorte de petite poupée brune, pâle et guoguenarde, ignorant nos deux langues nationales bien, que parfaitement à même de s'expliquer et de jurer en chacune d'elles. Elle serait morte si elle n'avait pu, chaque jour, suivre parallèlement plusieurs feuilletons de journaux ; elle connaissait le nom de tous les députés, s'emballait pour les coureurs de bicyclette, aimait les chiens et dorlotait son mari. Dès 1913, cette sottise se plaignait déjà de la vie chère et du Gouvernement ; par frousse, elle n'avait jamais voulu avoir d'enfants, et, quand au cours de leur voyage de noce, il arriva à Eloïde d'éternuer, d'urgence elle le conduisit chez le docteur.

Au lieu de lui résister, Eloïde abdiqua entre ses mains ; au lieu de la battre, au besoin, pour lui apprendre à vivre et lui inculquer les bons principes, cet homme, jusque-là si raisonnable et bien portant, se laissa mener par le bout du nez chez tous les médecins de Bruxelles et de la banlieue. Pour un rien, pour une lourdeur de tête, une crampe d'estomac, une rougeur dans le coin de l'œil, c'était d'abord le docteur ainsi que nous l'avons dit, puis le pharmacien comme il va sans dire ; et cette femme stupide trouvait encore le moyen d'enchéir, entre les coups, par une médication familière de sa façon. Le nombre est infini des bains de pieds à la montarde, des emplâtres, lavements, frictions et massages auxquels elle astreignit son pauvre époux. Tout autre qu'un robuste Ardennais eût succombé. Eloïde tint bon durant dix ans au cours desquels, chaque jour, il tira la langue pour montrer si elle était vermeille ou chargée, et, chaque soir, il but des thés affreux qu'un moins entraîné eût rendus sur le champ. Imaginez-vous, lecteur, que, par les plus fortes chaleurs, Madame Héraison lui faisait porter flanelle contre les refroidissements, et, qu'à l'arrivée des vacances, elle le traînait à Ostende où, tout un mois, le malheureux devait regarder la mer et s'y baigner, alors qu'il faisait si beau sur les bords de l'Ourthe que cet Ardennais ne voyait jamais.

Monsieur le député Ernest avait bien raison de proclamer, dans un récent discours, que l'habitude est une seconde nature. Eloïde Héraison finit par se plaire aux exigences de sa femme aussi bien qu'à ses jurons bilingues. Il en était même venu à ne jamais plus sortir sans un peu de chocolat en poche contre la malefaim, et, chaque mois, à réclamer, pour se purger, des remèdes de cheval qui lui déchiraient le ventre et lui faisaient, dans les premiers temps, pousser des hurlements épouvantables.

Aussi, quand éclata la guerre et que beaucoup de fonctionnaires furent obligés de chercher asile en leur village natal, Eloïde se garda bien de laisser à Bruxelles le *Larousse médical* où tous les soirs il lisait et il n'était pas de huit jours à Nisramont qu'il se mit fébrilement à la recherche d'un bon médecin qui le guérit.

Le premier qu'il vit lui parla en ces termes :

— Vous ne souffrez que d'un défaut de bonne nourriture. L'on absorbe trop de saloperies dans la capitale pour y rester en bonne santé. Buvez du lait et mangez du jambon, cher monsieur : nos vaches et nos cochons d'Ardenne vous auront vite rendus les forces que vous avez perdues au Ministère des Travaux Publics.

De ce que l'honnête praticien n'avait prescrit ni pilules, ni potions, Eloïde jugea qu'il était un âne indigne de toute confiance. Il préféra s'en remettre aux avis d'un secrétaire communal voisin qui lui prêta un ouvrage du curé Kneip. Ce fonctionnaire avait été le premier homme de son village à oser s'abonner au *Soir* et il effrayait encore parfois les paysans par ses opinions avancées.

— Ce n'est pas, disait-il, à propos de Kneip, parce que les Boches ont envahi la Belgique qu'il faut contester tout sérieux au génie allemand et mépriser les découvertes scientifiques que nous lui devons.

Eloïde tomba d'accord avec le secrétaire communal ; il résolut de se traiter par l'eau et s'empressa de recopier les chapitres du livre allemand qui concernaient son mal. De la théorie, pour passer à la pratique, plusieurs fois, le jour, il se barricadait dans sa chambre afin d'accomplir les rites de la cure hydrothérapique. Il se lavait, se baignait, se bouchonnait, éclaboussait les murailles, mouillait le plancher, salissait une douzaine d'essuie-mains, se donnait un mal de chien pour faire au double ce que son livre présentait au singulier et alla jusqu'à ajouter de la gymnastique suédoise à la médication allemande du curé Kneip.

Sa femme, dont il inondait la maison, eut bien du mal à lui faire douter de l'efficacité d'un régime si salissant. Elle lui conseilla d'aller consulter le médecin d'Arloncourt. Ceux qui savent qu'il y a cinq lieues de Nisramont à Arloncourt comprendront facilement qu'à ce voyage Eloïde s'était écorché les pieds.

— Il faudra d'abord prendre quelque repos pour guérir vos ampoules, déclara le docteur d'Arloncourt. Quand elles auront disparu, faites de l'exercice, marchez, promenez-vous dans les bois, aidez Madame Héraison au ménage. Si j'étais de vous, je mettrais la main à tout et je m'occuperais du ravitaillement. Ce serait toujours un honnête homme parmi cette bande de voleurs. Ah ! il est bien dommage que vous n'ayiez ni champ à cultiver ni enfants à élever pour vous donner quelques soucis !

Sauf pour ce qui était des voleurs du ravitaillement, l'avis du docteur d'Arloncourt ne fut aucunement goûté par Eloïde Héraison.

— Ces sacrés charlatans de campagne ne sont pas même fichus de vous prescrire une drogue, disait-il en ricanant sur le chemin de retour.

Rentré chez lui, il continua d'examiner sa langue dans le miroir et de gémir sur le gouvernement du Havre qui ne signait pas la paix.

A moins qu'il n'ait été au front, le lecteur doit bien se rappeler qu'on manquait de tout pendant la guerre. Et aux femmes qui n'étaient pas bien en cour chez les landsturm, il fallait beaucoup courir pour arriver à ne pas laisser les hommes et les enfants mourir de faim. Madame Héraison dut se remuer autant que personne et, comme elle avait peu de temps de reste, elle perdit l'habitude de s'apitoyer sur les maux d'Eloïde qui, après tout, n'étaient point mortels. Un jour, elle commença même à en avoir assez de l'entendre se plaindre, cessa de lui préparer son thé quotidien et omit de s'enquérir s'il s'était purgé ce mois-là.

Pareille incurie ne laissa pas de blesser son mari qui en pleura, puis réclama tout haut. Elle répliqua qu'il n'était pas malade ; qu'il ne l'avait jamais été ; que pas un des hommes qui allaient se faire contrôler au meldeamt n'avait aussi bonne mine que lui, et qu'il aille voir aux tranchées si le régime était meilleur !

De ce moment, Eloïde fut désolé de ne pouvoir plus compter que sur lui-même pour se guérir, et il tomba dans un découragement profond d'où il ne voulait même plus sortir pour aller chercher la farine du ravitaillement.

Un mari doit servir autant que possible à faire les volontés et les courses de sa femme. Furieuse d'observer qu'Eloïde s'acheminait à une autre conception des choses, la Molénbeekoise s'en fut, en jurant, quêrer elle-même la farine et le saindoux du *Comité National*.

Quand elle revint, elle aperçut, devant sa porte, des gamins attroupés qui se tordaient en regardant vers l'étage. Elle eut naturellement la curiosité de s'informer de ce qui causait leur joie et apprit bientôt que c'était son mari dont les ablutions, le torse nu et la gesticulation désordonnée apparaissaient derrière les rideaux mal fermés. Le maniaque avait profité de l'absence de sa femme pour retomber dans sa cure hydrothérapique. C'en était trop pour les nerfs de Madame Héraison. Sa récente fureur mal éteinte, le dépit et l'humiliation la rendirent folle. Elle éclata en jurons, se précipita dans la chambre de son mari, et, après une scène bien pénible pour celui-ci, le chassa dehors à coups de poing dans le dos.

Oùéssant, mais digne, Eloïde sortit avec son écharpe...

Rien ne console un cœur humilié comme de préparer des projets de vengeance. Sur le chemin de Laroche où il marchait, Eloïde savourait le bon tour qu'il se disposait à jouer à Madame Héraison.

— Je passerai huit jours à l'hôtel, pensait-il. Cela permettra au docteur Béverlot de me tenir en observation et d'approfondir mon

cas, j'en sais une qui, pendant ce temps-là, s'ennuiera, se demandera où je suis et regrettera sa violence !

Le docteur Béverlot ne rédigeait jamais d'ordonnance inutile pour les pauvres et pour les gens bien portants.

— Pas la peine de revenir, déclara-t-il. Ce qui fait votre mal, je le vois, cela crève les yeux, c'est l'absence de sommeil. Les ouvriers réclament la journée de huit heures ; vous, c'est la nuit de huit heures qu'il vous faut. Dormez, dormez, Monsieur Héraison ; pendant ce temps-là Foch battra les Allemands et vous obtiendrez votre guérison.

— C'est incroyable, docteur, répondit Eloïde qui soupait toujours beaucoup trop tôt pour pouvoir bien dormir, c'est incroyable, je n'avais jamais observé que ce manque de sommeil réparateur était cause de tous mes maux. Cette fois, je vais m'y mettre. Il est temps que j'écoute les médecins si je ne veux pas mourir.

Dès huit heures, il fut au lit, faisant d'anxieux efforts pour dormir. Le lecteur sait bien qu'il en va pour le sommeil comme pour nos meilleurs amis. Quand on n'en veut pas, il vient, et si l'on crie après, il n'est jamais là. Eloïde ne s'assoupit que fort tard, un peu avant minuit. C'était l'heure où un marchand de vaches, qui dormait au-dessous de lui, avait l'habitude d'aller se coucher. Ce gros homme ne montait jamais sans qu'il n'eût avalé plusieurs bouteilles avec ses amis, et, quand il montait, tout le monde s'en trouvait averti. Il semblait vouloir numéroter les escaliers de ses talons ferrés, faisant claquer sa porte et se déchaussant avec un bruit formidable.

Eloïde sursauta dans son lit quand cet être vulgaire flanqua violemment ses bottes aux deux extrémités de la chambre.

Il lui fut impossible de refermer l'œil jusqu'au matin, et d'employer autrement son temps qu'à envoyer au diable sa femme colérique, ses anciens médecins qui n'avaient rien vu à son mal et tous ses concitoyens qui trafiquaient avec l'ennemi. Quant au coupable, il ronflait avec béatitude, ce qui donnerait bien lieu de croire que ce ne sont pas ceux qui ont mauvaise conscience qui dorment le plus mal.

Eloïde avait beaucoup compté sur la nuit suivante pour se dédommager, mais il fut réveillé à la même heure par les bottes du marchand et dut passer encore de longues heures à entendre ronfler ce grossier personnage.

Il s'enquit, le lendemain, auprès de l'hôtelier, si l'individu qui couchait au-dessus de lui se disposait à faire un long séjour en son hôtel. L'hôtelier lui répartit qu'il y avait encore beaucoup de vaches à acheter, dans les environs, pour le compte des Allemands, ce qui, sans doute retarderait le départ du marchand.

— Je l'aborderai, se dit à lui-même Eloïde, et je lui déclarerai

combien il est odieux de trahir son pays par le ravitaillement de l'ennemi et d'empêcher un malade de dormir.

Comme la plupart d'entre nous, ni en bien ni en mal, Eloïde Héraison n'en faisait jamais autant qu'il disait. Une fois en face de son ennemi, il se borna à parler du dernier communiqué allemand et à toucher un mot de la prescription du docteur Béverlot. Ne pouvant promettre de s'en aller coucher plutôt, le marchand jura du moins qu'il le ferait désormais plus silencieusement.

Mais les hommes sont aussi prompts à oublier qu'à promettre, et le soir même, notre marchand faillit bien ne plus se souvenir de son serment. Ayant bien bu, à l'ordinaire, il monta de son menu pas bruyant de buveur heureux, referma sa porte avec fracas et commença de se déchausser en sifflant. Ce ne fut qu'après avoir envoyé sa première botte au bout de la pièce, qu'il se rappela tout à coup le docteur Béverlot. Sa seconde botte, il l'ôta sans siffler, la déposa doucement sous le lit, puis se coula dans ses draps et dormit.

Il ronflait depuis un bon moment quand des petits coups respectueux se firent entendre à sa porte qui le réveillèrent.

— Entrez, cria-t-il, en tournant le bouton de l'électricité.

La porte s'ouvrit pour laisser passer la tête timide d'Eloïde Héraison.

— Excusez-moi, monsieur le marchand, balbutia-t-il. Je... je... je venais vous demander de vouloir bien tirer votre deuxième soulier que je n'ai pas encore entendu tomber et qui m'empêche de dormir.

... Eloïde consacra le reste de la nuit à se résoudre de retourner auprès de sa femme. Celle-ci l'attendait et lui fit le plus affectueux accueil. Après que tous deux se furent mis d'accord sur l'impossibilité où l'on était, en Ardenne, de bien soigner une maladie comme celle d'Eloïde, ils délibérèrent de rentrer à Bruxelles pour y trouver un médecin convenable.

Sans doute, mon compagnon d'enfance vivrait-il encore si, l'hiver dernier, il n'avait été victime d'un accident que les lecteurs des journaux censurés doivent bien se rappeler. Comme il sortait de chez un excellent docteur dont il était particulièrement content, un camion allemand lui passa sur le dos et lui rompit la colonne vertébrale. J'ai pour ma part, été fort heureux d'apprendre que, dans les derniers temps, Eloïde s'était ressouvenu à Bruxelles, de sa piété d'enfance et que, deux jours avant sa mort, menacé d'être déporté comme chômeur en Allemagne, il avait reçu les sacrements.

Pour ceux qui veulent tout savoir et s'inquiéteraient de l'ancienne Madame Héraison, je dirai qu'après avoir d'abord abondamment pleuré son mari, elle s'est ensuite remarié avec un honorable pharmacien d'Uccle-Calevoet. Ce ménage marche fort bien.

OMER ENGLEBERT.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

Louis et Antony Collard

Deux jeunes héros, enfants du pays gaumais, plus frères encore par l'âme que par le sang, qui vécutrent en noblesse, moururent en beauté, et du bastion sanglant de la Chartreuse liégeoise, où les balles allemandes les fauchèrent, le 18 juillet 1918, se sont élevés à l'immortalité radiieuse, à la gloire d'ici-bas, à l'éternelle gloire de là-haut. Ils appartiennent à la phalange sacrée des 191 martyrs de la Patrie, civils Belges fusillés par l'ennemi après jugement ou parodie de jugement, à ce groupe d'honneur où resplendissent d'un extraordinaire éclat les Elise Grandprez, les Gabrielle Petit, les Philippe Bauco, les Félix Moons et quelques autres qui s'illustrèrent au premier rang parmi

ces victimes et forment à notre ciel comme une constellation supérieure.

Ils viennent de trouver dans M. l'Abbé ELOY DRUART un biographe digne d'eux, historien averti, amplement informé aux meilleures sources, scrupuleusement véridique, peintre d'âme qui a su pénétrer leur psychologie jusque dans ses plus intimes profondeurs et nous dessiner en traits ineffaçables dans un tableau vivant leur physiologie morale.

Le beau volume de trois cent trente-quatre pages in-8° « *Ames de Héros* », sorti des presses des Établissements François Centerick de Louvain, édité par l'Action catholique de Bruxelles, a reçu des plus hautes autorités religieuses, notamment de Mgr Heylen, dans la préface, des cardinaux de Malines et de Reims, des plus hautes compétences littéraires, notamment de M. Georges Goyau de l'Académie française, des éloges si brillants et si justifiés que la plus bienveillante critique n'oserait rien y ajouter sans être taxée de présomption.

L'ouvrage s'enlève, me dit-on, avec le rapide succès du mauvais livre, la jeunesse surtout le dévore avec passion, ne se rassasiant pas de contempler ces deux figures inséparables dans la vie et dans la mort, rayonnantes de surnaturel héroïsme.

Je n'en suis pas surpris, les deux Collard qui achevèrent leurs destins dans la sublimité du sacrifice, l'un à vingt ans, l'autre à vingt-deux, sont bien faits pour électriser les jeunes et jeter dans leurs cœurs le tison de l'enthousiasme. Ils trouveront dans ce livre mieux qu'un récit attrayant, tracé par une plume facile, élégante, bien qu'elle ne s'offusque pas de quelques savoureux belgicisms, mieux encore que d'éloquents exhortations dont il a plu à l'auteur de parsemer son œuvre au risque de la faire tourner un peu trop au genre parénétiq, ils y trouveront les secrets de la grandeur morale, de la sainte vaillance, du courage chrétien, ils saisiront sur le vif dans une démonstration lumineuse, intuitive et par le fait, ce que la grâce ajoute à la nature la mieux douée, ce que le courage le plus viril emprunte à la vertu pour s'exalter jusqu'aux cimes sereines de la perfection.

Aussi je souhaiterais ardemment que dans sa large diffusion ce livre atteigne des lecteurs indifférents ou hostiles à la religion, des adversaires de l'enseignement catholique, ces éducateurs et ces parents innombrables, imbus, souvent à leur insu, des théories rousseauistes, qui s'entêtent à poursuivre, malgré leurs déconvenues, la chimère de la culture intégrale, la formation de l'homme parfait, en dehors de la culture religieuse.

Voulez-vous savoir ce que la foi fait de l'enfant, ce que la piété régulière, pratique, fait du jeune homme ? *Tolle, lege, lisez donc ce livre solidement documenté, victorieusement démonstratif.*

Regardez attentivement les deux jeunes Collard : l'ainé, Louis, la chevelure blonde, les yeux bleus qui semblent hantés par le rêve, le front méditatif, sensibilité exquise, réserve pudique, il caresse l'idée d'une humanité parfaite et la première révélation des tristes défaillances de notre nature le révoltera jusqu'à l'ébranlement de sa croyance dans une crise passagère mais profonde d'où il sortira affermi ; l'autre, Antony, aux cheveux d'ébène, aux yeux de jais, plus vigoureux dans sa petite taille, plus réaliste, empoignant les réalités avec une énergie plus décidée. L'un et l'autre ont sucé la piété avec le lait, ils ont aspiré la foi par tous leurs pores dans une famille essentiellement chrétienne, ils ont été imprégnés jusque dans leurs moelles de la sève catholique, Louis au séminaire de Bastogne, Antony à une école presbytérale, ils sont dans toute la force du terme ce qu'on appelle dédaigneusement des *cléricaux*. Ambiance familiale, atmosphère sociale, direction spirituelle des Pères Jésuites, lectures, relations, tout a conspiré pour en faire ce que le monde frivole et jouisseur appelle des *cgots* à l'esprit étroit, au cœur racorni.

Oui, mais à la suite de M. l'Abbé Druart qui nous livre dans son analyse psychologique ces âmes toutes chaudes, toutes palpitantes, à l'aide de la documentation authentique fournie par l'auteur, cahiers intimes, correspondances, où elles se mettent à nu, pénétrez-les jusque dans leur fond et que découvrirez-vous ?

Ces *cgots*, ces pieusards, comme vous dites, ces grands chrétiens, comme nous disons, ces chrétiens d'une pièce, disciples de l'Évangile et de l'imitation, fervents insatiables de la Communion quotidienne, pétris de toutes nos dévotions au Sacré-Cœur, à la Sainte-Vierge, à la petite Thérèse, ces piliers d'église sont des fils admirables de tendresse, des frères aimants, des amis incomparables, ils sont dévoués à leurs parents, aux œuvres qu'ils entreprennent jusqu'à l'abnégation totale, ils sont des lis de pureté, des chastes et des forts, ils vivent par l'âme et ne vivent pas pour la chair, ils ont dans l'esprit une élévation, dans le cœur une flamme, dans la volonté une énergie d'acier, dans la conscience une rectitude, dans la conduite une loyauté, dans l'épreuve une endurance, dans toute leur vie une perfection, dans leur mort une grandeur qui forceront votre respect et raviront votre admiration, fusiez-vous les sceptiques les plus endurcis ou les incroyants les plus déterminés !

Ils furent partout, dans toutes les situations où ils étaient engagés les esclaves du devoir, les esclaves de l'honneur. Pourquoi ? Parce que, à leurs yeux illuminés par la foi, le devoir est sacré, dicté par Dieu, l'honneur est sacré, voulu par Dieu.

Qu'éclate la guerre, à l'appel de la patrie qui demande à leurs vingt ans le sacrifice total, ils affrontent le déshonneur de ne pas passer en Hollande, ils veulent courir un risque plus grand, s'exposer à une mort plus perfide ; ils s'engagent dans le milieu héroïque du Corps d'Observation anglais ; à cette mission obscure, effrayante, pleine de

périls, ils se vouent, ils se donnent tout entiers ; à travers mille embûches, dans le qui-vive continu, au milieu de la plus complète insécurité, le danger toujours suspendu sur leur tête ou plutôt embusqué à leur côté, ils forment anneau par anneau et renouent infatigablement la chaîne des communications secrètes avec le Sud-Est, ils ne se dérobent à aucune démarche, quelle que téméraire qu'elle soit, ils volent au devoir stoïquement fidèles à leur serment, ils sont sublimes de désintéressement, de courage civique, d'opiniâtreté, chevaliers de la cause belge, soldats sans uniforme, mais soldats de pied en cap.

Et pourquoi donc ? Parce que, encore une fois, à leurs yeux illuminés par la foi chrétienne, la Patrie est sacrée, donnée par Dieu, le patriotisme une obligation sacrée, imposée par Dieu. Cherchez à leur héroïsme un autre mobile, un autre ressort à leur exaltation, vous ne les trouverez pas. Cherchez à pareil héroïsme un idéal qui le justifie dans son intrépidité et sa constance, vous ne trouverez rien. Avec de l'argent, on fait des mercenaires, avec le fouet on l'alcool on fait des brutes, c'est avec Dieu qu'on fait les héros.

Ils s'en iront donc, ces *cgots*, après leur arrestation à la Villa des Hironnelles, à Wandre, par devant les sbires de la police allemande, par devant les tortionnaires de la justice allemande, ils subiront sans broncher, sans défaillir un instant, toutes les avanies de la question, du moutonnement plus infect que la torture, toutes les horreurs de la séquestration, de la faim, de la plus cruelle solitude pendant trois mois dans leur geôle de Saint-Léonard, à Liège. En vain, la barbarie boche, déjà oubliée par tant de Belges qui béent après la paix lucrative, s'acharnera sur ces cœurs indomptables pour leur extorquer un mot, un nom, un indice capable de mettre les bourreaux sur la piste des conjurés du C.O.A., on ne leur arrachera ni à l'un ni à l'autre un mot, un seul.

Ah ! c'est que, embastillés dans leur foi, l'idée seule d'une telle félonie qui serait un parjure, révolte leur haute et chrétienne conscience.

Ils s'en iront, ces *cgots*, à l'exécution fatale du 18 juillet, ils s'en iront à la mort, radieux comme des fiancés qui s'en vont à la joie des noces, le front serein, le regard étincelant de fierté, le cœur en fête, l'âme irradiée d'espérance, jetant à leur père ce cri de sublime adieu : « *Au revoir, papa, au ciel !* »

Ils avaient couvert de leur fine écriture de nombreuses feuilles de papier dans leur captivité liégeoise, ils avaient écrit que leur dernier jour serait le plus beau jour de leur vie, parce qu'enfin ils pourraient rendre à Dieu amour pour amour, au Christ immolation pour immolation, parce qu'enfin, ayant toujours marché les yeux fixés au ciel, ils seraient délivrés du tourment de cette nostalgie. La minute suprême a sonné, c'est la pierre de touche infaillible de leur sincérité, ils se sont tenu parole, ils apparurent à ce moment tragique transfigurés par la foi, non pas des moribonds, mais des éternels vivants. Dans des pages trop longues peut-être au gré de notre médiocrité que fatigué aisément la continuité du sublime, ils avaient chanté la beauté du martyre avec des accents qui respirent l'ivresse de l'amour divin. Ils ne se sont pas démentis devant l'événement et le simple récit de leurs derniers jours et de leur exécution sanglante semble une page détachée des *Actes* qui nous racontent la passion des *témoins* du Christ dans les églises primitives.

Récensez donc toutes les attestations accumulées par l'auteur du livre qui a reconstitué véritablement toute cette scène — et vous ne le pourriez sans récuser toute histoire — ou reconnaissez que cette fleur d'héroïsme tout surnaturel de Louis et Antony Collard sort comme de sa tige de leurs croyances profondes, de leur tendre et virile piété, de leur religion loyalement et persévérément vécue.

Fleur immortelle éclosée aux rayons de la foi, épanouie dans toute sa splendeur sur cette plante de la famille chrétienne, de l'école catholique, nourrie elle-même par la sève vivifiante de la grâce.

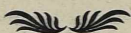
Je me le demande en terminant : Y a-t-il au monde un père, une mère qui ne souhaiterait d'avoir pour fils un Louis ou un Antony, aussi rayonnant de pureté, aussi passionnément attaché aux siens, paré d'une semblable noblesse d'âme, doté d'une égale distinction d'esprit, doué d'une pareille énergie de vouloir, capable d'un dévouement aussi magnanime à toutes les belles causes ? Y a-t-il une mère qui n'a rêvé de trouver dans le fruit de ses entrailles la tendresse unie à la force, la valeur morale jointe à la valeur intellectuelle, le courage jusqu'à l'acceptation généreuse de la souffrance, la beauté d'âme qui fait le fils exemplaire, le grand citoyen, l'homme d'honneur et de vertu ?

Eh bien ! qu'ils le sachent, tous ces parents si fièrement et si juste-

ment ambitieux ; cette perfection ne pousse pas sur la famille ni sur l'école sans idéal, sans foi, sans Dieu, elle est l'exclusif apanage de la discipline chrétienne, de la culture catholique, de la piété nourricière des vertus, de la pratique eucharistique. On ne la conquiert pas cette perfection au prix des sueurs, des larmes et du sang « pour parader devant le néant ». Cette fleur céleste ne se cultive que dans une atmosphère saturée des senteurs célestes. Humanité, patrie, famille ne sont que de vains mots si humanité, patrie, famille ne s'auraient pas de la grandeur divine, ne sont pas des valeurs divines.

Notre corruption native ne peut être guérie que par le Christ, notre déchéance régénérée que par Lui. C'est Lui qui fait les héros, les martyrs, les saints. Voilà ce que nous rappellent à tous avec une saisissante éloquence la vie et la mort des deux héros de Tintigny, et merci à M. l'Abbé Druart de nous les avoir si fidèlement interprétées.

J. SCHYRGENS.



Les abonnements commencent à courir, à partir du numéro qui suit la réception de la demande d'abonnement. Les nouveaux abonnés peuvent, s'ils le désirent, recevoir les numéros antérieurs à la date de leur abonnement.



FRANCE

Les Danaïdes

Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire, à titre documentaire, la pénétrante critique de la Quinzième Semaine Sociale de France, par Georges Valois dans l'Action Française :

I. — LA QUINZIÈME SESSION DES SEMAINES SOCIALES DE FRANCE.

Tout le monde connaît l'institution des Semaines sociales : chaque année, des personnalités ecclésiastiques et laïques se réunissent dans une grande ville de France, où sont convoqués les hommes d'œuvres, les militants des œuvres sociales, à qui des professeurs distribuent l'enseignement social.

C'est en quelque sorte une Ecole de hautes études sociales, ambulante, et qui donne son enseignement une fois l'an, sur une question déterminée. La méthode est bonne, pour l'enseignement. Et l'on voit tout de suite quel immense bien l'on pourrait tirer, pour l'action, de cet enseignement annuel, donné solennellement à des hommes venus de tous les points du pays. Ce serait un excellent moyen d'assurer l'unité de direction des œuvres de toute nature. Et il est bien évident que ça a été là l'intention des fondateurs. A-t-on réussi ? Je pose la question et je propose une réponse.

Au cours de vingt-huit ans d'action économique et sociale, dont huit ans dans le pays révolutionnaire, j'ai été frappé de la disproportion qui existe entre la grandeur et la force de la doctrine sociale catholique, appuyée par des moyens d'action considérables, et les résultats relativement faibles obtenus par les catholiques du dix-neuvième et même du vingtième siècle. C'est un fait incontestable que, il y a une vingtaine d'années, l'ascendant appartenait au socialisme, qui l'a perdu il n'y a pas longtemps. Et les catholiques qui se disent sociaux n'ont pas encore bénéficié de cette diminution du socialisme. C'est un scandale, quand on songe à la prodigieuse richesse intellectuelle et morale du catholicisme.

Les Semaines sociales ont été fondées pour coordonner les pensées

et l'action des catholiques. Elles siègent depuis quinze ans. Elles ont les concours d'hommes éminents, dont la science et le dévouement sont admirables. Elles auraient dû, en ces quinze années, acquérir une très grande influence. Elles ne l'ont pas acquise. Pourquoi ?

Premièrement, il ne semble pas que la méthode qui y est employée soit bien faite en vue de l'action. C'est la méthode de l'enseignement pur, qui ne peut porter ses fruits qu'après de longues années. Il y manque la confrontation des résultats obtenus. Aucune place n'est faite à l'examen, à la discussion, ce qui rend difficile l'enrichissement par l'incorporation de moyens nouveaux. Enfin, les assemblées ne sont pas organisées pour permettre la prise de décisions qui seraient appliquées dans l'année qui suit par les participants. Bref, au point de vue de l'action, les Semaines sociales se sont un peu limitées, vraisemblablement parce que l'esprit qui les dirige est celui des professeurs. Or les professeurs ne sont pas nécessairement des hommes d'action. Et l'enseignement risque de rester lettre morte si les hommes d'action ne le font pas passer dans la vie.

Ceci est le problème de l'action. Lorsque, en 1920, nous primes aux Semaines sociales leur nom pour le donner aux manifestations économiques que nous préparions, nous eûmes soin de mettre sous ce nom une méthode toute différente. Il s'agissait de faire passer une doctrine dans les faits : la méthode de l'enseignement fut écartée et l'on inaugura une méthode faite spécialement pour engendrer l'action. Les Semaines économiques doivent une grande partie de leur succès à l'application de cette méthode. On verra pourquoi et comment dans une étude sur les Semaines économiques qui paraît dans le fascicule de juillet des *Cahiers des Etats généraux*.

Deuxièmement, et ceci est beaucoup plus important, les *Semaines sociales*, dès leur naissance, ont pratiqué sur elles-mêmes une amputation dont les conséquences sont graves : elles ont procédé à l'ablation d'une partie de leur cerveau, car elles se sont interdit d'examiner l'aspect politique des problèmes qu'elles étudient. Ablation volontaire : c'était pour éviter que la démocratie politique fût mise en question. Les organisateurs des Semaines sont en majorité, particulièrement aujourd'hui, des démocrates, ou au moins des hommes qui regardent la démocratie comme un « fait » contre lequel il n'y a pas de réaction possible. Mais afin de ne pas écarter des Semaines des catholiques non démocrates, ils n'affichent pas leur attachement à la démocratie ; en conséquence, pour éviter que leur démocratisation fût contrainte de se manifester, ils ont éliminé de leur enseignement le problème politique. Or, étudier et résoudre les problèmes économiques et sociaux en dehors du problème politique étant de l'ordre de la quadrature du cercle, des Semainiers se condamnent eux-mêmes à la tâche des Danaïdes.

II. — EXEMPLE : LE PROBLÈME DE LA NATALITÉ.

Cette année, cette faiblesse congénitale des Semaines sociales a été particulièrement sensible. Il s'agissait du problème de la natalité.

Tout a été dit sur cette question. Tout le monde sait que, pour relever la natalité dans une nation en décroissance, il faut :

1° Que la famille observe une morale déterminée (problème moral et religieux) ;

2° Que la famille vive dans un milieu politique, économique et social qui favorise sa croissance.

Or tout le monde sait également que les conditions politiques qui ont été faites à la famille depuis plus d'un siècle sont radicalement opposées à l'institution familiale. La Constitution, la législation sont faites pour le citoyen et sa Liberté ; elles ignorent la famille et sa discipline. Contre la famille, elles ont fait le divorce, les lois successorales et tout le bric-à-brac des lois laïques, le tout étant déclaré intangible par des hommes qui ne croient ni à Dieu ni au diable, mais qui se croient sur le Sinaï lorsqu'ils grattent du papier.

Tout a été dit. Le problème d'aujourd'hui est celui de l'action. Pour des catholiques, il semble que ce soit très simple : nous n'avons qu'à répéter la loi religieuse et morale à laquelle nous sommes soumis et demander à l'Etat qu'il replace la famille chrétienne, la famille française dans les conditions politiques qui lui sont nécessaires ; qu'il ne détruise pas chaque jour l'œuvre que nous construisons ; que,

s'il n'entend pas l'enseignement chrétien, il entend au moins l'enseignement français et qu'il protège la famille chrétienne pour protéger la famille française. Si l'Etat n'agit pas, ou agit contre nous, il nous appartient d'agir pour le contraindre au bien. C'est le problème de l'action.

Or, que fait la *Semaine sociale* de Grenoble ? Elle ouvre ses travaux par une adresse à M. Millerand. Présidée par M. Duthoit, qui est bien le plus brave homme du monde, plein de dévouement pour la tâche qu'il a entreprise, elle envoie au président de la République le beau télégramme que voici :

« Les treize cents membres de la quinzième session des Semaines sociales de France, venus de toutes les régions du pays et réunis à Grenoble, prient M. le président de la République d'agréer les hommages de leur loyauté civique, de leur respect pour sa personne et pour l'autorité qu'il incarne, de leur dévouement sans mesure aux grands intérêts sociaux dont il est le vigilant gardien. Signé : DUTHOIT. »

Voulez-vous me dire, sans parti-pris, ce que viennent faire, à l'ouverture de cet enseignement sur la natalité, ce « loyauté civique », ce « dévouement sans mesure » aux grands intérêts sociaux dont M. Millerand est le vigilant gardien ? En quoi cela se rapporte-t-il au problème de la natalité ? Quel espoir ce télégramme étonnant exprime-t-il touchant le rôle que M. Millerand pourrait jouer dans la restauration de la famille française ? J'en suis bien fâché pour M. Duthoit, mais je suis bien obligé de dire que voilà une adresse, étrangère aux préoccupations publiques de la Semaine, qui est bâtie comme si l'on voulait donner au président de la République l'assurance que le loyauté politique des catholiques est aussi intangible que les lois laïques.

Au surplus, rédigé comme il est, ce télégramme rend inutiles et vains tous les travaux de la Semaine : présentant les hommages de son loyauté civique au président de la République, affirmant son dévouement sans mesure aux intérêts sociaux dont le président est le gardien, la Semaine donne son adhésion à tout ce que le régime a fait contre la famille chrétienne, contre la famille française.

Les intérêts sociaux dont le président est le gardien, ce sont ceux qui ont été créés par la Constitution et la législation ; ce loyauté civique, ainsi affirmé, interdit aux Semainiers de porter condamnation sur une Constitution et une législation antifamiliales qui sont la base du régime et que le président est bien obligé de défendre avant tout puisqu'il n'est que l'exécutif. Alors ? La Semaine se condamne à l'impuissance et à l'inaction.

Il y avait pourtant un moyen de tout concilier. Puisque M. Duthoit tenait à envoyer une adresse à M. Millerand (et il avait raison), que n'exprimait-il, au chef de l'Etat, le loyauté national des Semainiers, et leur espérance de voir, sous une présidence nationale, le législateur donner à la famille les protections qui lui sont nécessaires, et faire de la Famille la cellule de la vie nationale.

Le chef de l'Etat, président de la République, pouvait recevoir un télégramme ainsi conçu, tous les Semainiers partisans du loyauté civique pouvaient le signer, et les autres également ; le sens de la Semaine y était affirmé. Une adresse ainsi construite aurait eu une signification et un lien certains avec l'objet de la Semaine. Tandis que ce télégramme de loyauté civique va contre l'objet même de la Semaine, et il ne fait qu'affirmer une chose à laquelle les vrais démocrates ne croient jamais.

Il me reste à vous montrer comment, ainsi limités dans leurs travaux, les Semainiers se sont tirés d'affaire pour chercher des responsables à la dépopulation, et comment ils ont accusé des personnages secondaires.

III. — ACCUSATIONS CONTRE DES PERSONNAGES SECONDAIRES.

Qui est responsable de la décadence de la famille française ? Voilà la première question que la *Semaine sociale* de Grenoble devait résoudre. J'ai dit que, limitée comme elle l'était par ses organisateurs, qui ne veulent pas mettre en cause le régime politique (qu'ils assurent de leur loyauté), ses professeurs étaient privés d'une partie de leurs moyens

intellectuels. En outre, les organisateurs avaient placé les professeurs dans des cadres assez rigides qui les conduisaient à chercher les causes secondes avant les causes premières. Le plan de la Semaine, tel qu'il apparaît par les leçons professées, c'était de mettre sur le même pied les causes morales, sociales, politiques, économiques. Ce qui causa à un professeur de grande valeur, M. Vialatoux, une mésaventure qui a nui à ses talents. M. Vialatoux, selon le plan tracé, était chargé de traiter des rapports de la Famille et de l'Économie, exactement : « De la crise de la natalité et ses causes : l'Économie séparée et la Morale ». C'est un très mauvais tour que l'on a joué là à M. Vialatoux, que l'on a lancé contre des moulins à vent.

M. Vialatoux accuse l'Économie de la dénatalité. Sa thèse, c'est que la baisse de la population est due à la séparation radicale, pendant un siècle, de l'économie et de la morale. Principal accusé : le libéralisme économique (et son père, le « béat optimisme » de la fin du dix-huitième siècle). Voilà qui est excellent, direz-vous, et qui est bien fait pour nous satisfaire, dans cette maison. Point, car tous nous tenons le libéralisme économique pour un effet, non pour une cause.

Il est exact, comme l'indique M. Vialatoux, que l'économie du dix-neuvième siècle constitue une « armature qui refoule l'espèce humaine ». Mais je ne crois pas un instant que la cause soit économique. Je ne crois pas qu'il soit exact de dire que « le libéralisme économique du dix-neuvième siècle, qui n'est pas autre chose que l'abandon de l'Économie à elle-même, est aussi la vérification expérimentale qui rattache la dénatalité au néo-malthusianisme ». C'est la thèse essentielle de M. Vialatoux :

L'Économie a été abandonnée à elle-même ; étant ainsi séparée de la morale, elle a fonctionné contre la famille.

C'est dans cette thèse que nous trouvons une erreur capitale, à laquelle M. Vialatoux a été entraîné peut-être plus par le plan de la Semaine que par sa propre recherche.

A cette thèse, nous opposons que :

a) L'Économie pure n'existe pas ; il n'y a pas de monde économique détachable des institutions politiques ; l'Économie ne peut être abandonnée à elle-même ;

b) Il y a chez l'homme une activité économique qui ne peut se manifester que lorsque la politique a créé les conditions qui permettent la production ;

c) L'Économie prend les formes que lui impose la politique.

L'idée d'une Économie existant par elle-même, c'est une idée essentiellement libérale. C'est la conception des libéraux qui croient que l'activité économique découle de l'exercice de la liberté. C'est l'idée que Leroy-Beaulieu exprime dans son *Traité*, qui est le répertoire le plus complet des « bobards » économiques :

« Quand les diverses libertés se mêlent, sont en contact et aux prises les unes avec les autres, sans aucune limitation artificielle du dehors, c'est-à-dire sans aucune restriction imposée par l'autorité on a le phénomène très complexe, dominant en économie politique, que l'on appelle : la concurrence.

» La concurrence s'entend d'un milieu absolument libre, où producteurs, consommateurs sont en face les uns des autres, armés de droits juridiques absolument égaux, et où toutes les transactions résultent uniquement de l'accord final des volontés des parties en présence. La concurrence est donc la liberté économique... La concurrence est le phénomène économique par excellence... »

J'arrête là la reproduction de ces colossales âneries, que l'on a regardées comme des vérités scientifiques pendant un siècle. Je suis au regret de constater que l'idée mère qui y est comprise se retrouve dans l'idée « économie abandonnée à elle-même » de M. Vialatoux.

Mais qui ne voit que cette liberté économique, qui résulte de l'abandon de l'économie à elle-même, « sans limitation artificielle du dehors », c'est précisément la création artificielle, et je dirais mieux : le truquage accompli par les politiciens et les économistes révolutionnaires.

Pour créer cette économie qui est le produit de la Liberté, on violente la nature, on confisque les libertés, liberté d'association, liberté de coalition, etc.

On crée artificiellement une liberté absolue, sans limites, au détenteur d'un produit ;

Mais on dépouille l'acheteur, le consommateur de sa liberté de protestation, du droit naturel qu'il a de réagir, avec le fouet de Notre-Seigneur, par le juste emploi de sa force, contre l'abus, contre l'injustice.

Le monde économique créé par la Révolution n'est pas du tout un monde « libre » ; c'est un monde où le plus scandaleux privilège est constitué en faveur de ceux qui possèdent les choses, tandis que l'on a dépouillé ceux qui possèdent les forces.

Ce n'est donc pas l'économie abandonnée à elle-même qui agit et qui vient s'opposer à la Famille : c'est une économie créée par la politique, laquelle obéit elle-même à une philosophie, celle du « béat optimisme », celle de la Révolution.

Si les Semainiers n'avaient pas dans le fond de l'âme ce « loyalisme civique » qu'ils ont affirmé à l'ouverture de leurs travaux, ils auraient découvert cela tout de suite, M. Vialatoux le premier, car la conclusion de son cours, c'est que « l'Économie, pour être ouvrière laborieuse de vie..., devra demander à la morale et à la justice leurs lois directrices, et à la Cité, garante du bien commun, ses institutions. »

Voilà la vérité, qui aurait illuminé le cours de M. Vialatoux si elle avait été le guide de son analyse : l'Économie sera favorable à la Famille le jour où l'État aura construit, dans la cité, les défenses de la Famille.

IV. — OÙ LA VÉRITÉ APPARAÎT.

La vérité a commencé de se dévoiler à la fin du cours de M. Vialatoux. Elle s'est manifestée avec vigueur dans le cours de M. Auguste Crétonin. « L'État, dit le bâtonnier de Lyon, ne doit pas oublier que la propagation de l'espèce est un acte qui relève de l'esprit... En matière de natalité, l'État doit prendre un parti. Les catholiques lui demandent, et dans l'intérêt de la nation elle-même, de le prendre nettement pour la famille véritable, et plus spécialement pour la famille féconde... Prendre parti pour la famille féconde, c'est réagir avec énergie contre les circonstances politiques, économiques, fiscales qui poussent à la stérilité. Il doit donc y avoir, de la part de l'État, une politique de la population et une politique de la famille ».

Voilà l'essentiel. Mais combien le cours de M. Crétonin eût été plus fort s'il avait porté condamnation sur les idées qui ont amené l'État à avoir une politique anti-familiale. Sur les grandes causes politiques de la dénatalité, les Semainiers ont tous été d'une extrême discrétion. Comment n'ont-ils pas osé dénoncer ce scandale d'une administration qui, dans presque toute la France, laisse se faire impunément la propagande anticonceptionnelle, parce que des agents de cette propagande sont presque toujours les agents électoraux des gauches, bloquées ou non ?

Mais il aurait fallu condamner l'esprit même du régime, les idées fondamentales de la démocratie. Plusieurs professeurs ont bien accusé le libéralisme du XVIII^e siècle ; l'abbé Desbuquois a bien montré que « la famille a été battue en brèche par toutes les forces de mort dans le domaine moral, politique, social, etc., aussi bien que par un régime économique qui, issu des faux dogmes du libéralisme, a méconnu les relations familiales » ; mais, dans l'ensemble des cours, les professeurs avaient un boeuf sur la langue. C'est l'économie qui est la principale accusée ; la politique, l'État, qui est le plus grand responsable, est ménagé. On ne parle de l'État que par allusions. Dans chaque cours, on paraît craindre que, si l'on dit la vérité sur ce point, on soit obligé d'abandonner le loyalisme civique.

Concluons : il a été dépensé beaucoup de talent et d'efforts à la Semaine sociale de Grenoble. Il restera tout de même de cette manifestation ceci : que la France est alertée. Mais il reste à dire toute la vérité, et il reste à résoudre le problème de l'action. Pour l'action, la Semaine de Grenoble n'a pas apporté de solution pratique. Elle n'était d'ailleurs pas construite pour cela. Il faut trouver la méthode pour faire aboutir les revendications des Familles. Je crois que la méthode a été trouvée par M. Achille Glorieux et ses amis qui, il y a deux ans, ont fondé les États généraux des Familles de France, lesquels ont déjà eu deux sessions. Si, dans les années qui vont suivre, l'institution se

développe, si l'on coalesce par là les associations familiales, le succès est certain. C'est une question d'organisation plus que d'enseignement. Que les Familles se coalisent pour dire à l'État : Nous sommes la France nous voulons, pour que la France vive, un État, une Constitution, écrite ou non, qui fasse de la Famille la pierre angulaire de la nation.



La Revue catholique des idées et des faits paraît toutes les semaines sur 20 pages au moins, souvent sur 24 pages, parfois sur 28. Elle donne des articles inédits sur tout ce qui peut intéresser l'élite catholique belge et renseigne sur tout ce qui se passe d'important dans l'Église et dans le monde.

On s'abonne

à

**La revue catholique
des idées et des faits**

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs

Que tous ceux qui apprécient notre effort d'apostolat intellectuel nous fassent connaître autour d'eux. Le meilleur moyen de nous encourager dans une tentative dont le succès dépasse déjà les plus légitimes espérances, est de nous assurer de nouveaux abonnés !



Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

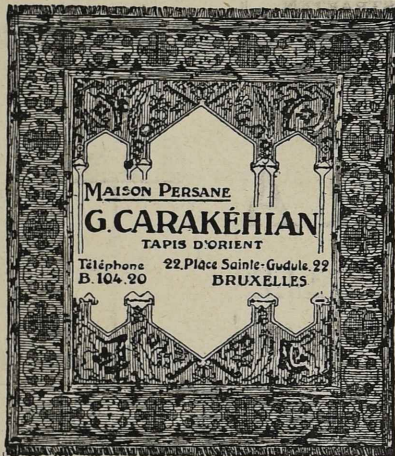
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

l'Incendie et

les accidents

de toute nature

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

10, rue de la Bourse, 10

Directeur : N. DIERCXSENS

A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

Maison fondée en 1877

Téléphone 3008

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

C'est le symbole de la suprématie

Demandez nos Catalogues et l'adresse du revendeur le plus proche

C^{ie} française du Gramophone
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal
65, rue de l'Ecuyer



Un tableau rayonnant!

"NUGGET"
POLISH POUR CHAUSSURES

Typographie — Lithographie

FABRIQUE DE REGISTRES

Articles de Bureau

VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur

Maison fondée en 1733

François VANNES Successeur -:

13, rue de la Colline, Bruxelles Tél. 227.64

USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN

Papeterie — Maroquinerie

COPIE-LETTRES

Chapelets — Livres de prières

LA MAISON DU TAPIS

BENEZRA

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT
A QUALITÉ ÉGALE
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL
POUR LA REPARATION
DES TAPIS